

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1975 B 00001 Numéro SIREN : 301 482 543 Nom ou dénomination : SECNO

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt 6253

25 AOUT 2022



SECNO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 300 000.00 Euros
Siège social : 28 Rue Alfred Kastler Parc de la Vatine
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
301 482 543 RCS ROUEN

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI
DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Loïc BOUDIER,

Agissant en qualité de Président de la société SECNO, sise 28 rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN,

Ai l'honneur de vous exposer :

- 1) que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022 ;
- 2) que, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux au motif que notre Commissaire aux Comptes a été empêché, pour des raisons personnelles, de finaliser la totalité de ses travaux de contrôle avant le 30 juin 2022.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice jusqu'au 30 septembre 2022.

A Mont Saint Aignan,
Le 24 juin 2022

Loïc BOUDIER
Président

R 12022/1254



TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

ORDONNANCE

Nous, Olivier LEBERTRE, Vice-Président du tribunal de commerce de Rouen,
Assisté de notre Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la société SECNO (SAS) Rue Parc de la Vatine-28 Rue Alfred Kastler 76130 Mont-Saint-Aignan RCS ROUEN 301 482 543.

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui devra se tenir au plus tard le 30 septembre 2022.

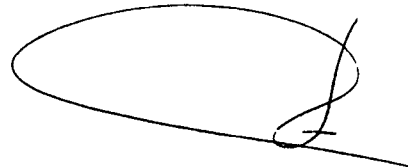
Liquidons les dépens à 31,53 €.

Fait à Rouen, le 5/8/2022 -

Le Vice-Président



Le Greffier



Georges CLERC, greffier

01/2022/1635
2022003753

